

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) est lancée par la **Communauté de Communes de Serre-Ponçon** avec le **soutien des communes** du territoire.

Ce dispositif permet de **proposer des permanences-conseil** et de **mobiliser des subventions** à travers **un accompagnement pour réhabiliter les logements**.



En permanence, pensez à apporter :
-justificatif de propriété (taxe foncière...)
-avis d'imposition du foyer

Plafonds de ressources ANAH 2026 pour les propriétaires occupants :

Nb personnes dans le foyer	Catégorie de ressources	Plafond RFR (*) €
1	Très modestes	17 363 €
	Modestes	22 259 €
2	Très modestes	25 393 €
	Modestes	32 553 €
3	Très modestes	30 540 €
	Modestes	39 148 €
4	Très modestes	35 676 €
	Modestes	45 735 €
5	Très modestes	40 835 €
	Modestes	52 348 €
Par personne supplémentaire	Très modestes	+ 5 151 €
	Modestes	+ 6 598 €

Plafond RFR (*) € : « **Revenu Fiscal de Référence** » de l'année n-1 figurant sur la 1^{ère} page de l'avis d'imposition et de l'ensemble des membres du foyer

PERMANENCES 2026

LIBRES ET GRATUITES SUR RDV

Vendredis matin de 9h à 12h

3 juillet	Embrun, La Manutention
10 juillet	Chorges, Mairie
17 juillet	Embrun, La Manutention
24 juillet	Embrun, La Manutention
31 juillet	Embrun, La Manutention
7 août	Chorges, Mairie
14 août	Embrun, La Manutention
21 août	Embrun, La Manutention
28 août	Embrun, La Manutention
4 septembre	Chorges, Mairie
11 septembre	Embrun, La Manutention
18 septembre	Embrun, La Manutention
25 septembre	Embrun, La Manutention
2 octobre	Chorges, Mairie
9 octobre	Embrun, La Manutention
16 octobre	Embrun, La Manutention
23 octobre	Embrun, La Manutention
30 octobre	Chorges, Mairie
6 novembre	Embrun, La Manutention
13 novembre	Embrun, La Manutention
20 novembre	Embrun, La Manutention
27 novembre	Chorges, Mairie
4 décembre	Embrun, La Manutention
11 décembre	Embrun, La Manutention
18 décembre	Embrun, La Manutention



SCANNEZ-MOI

Harmony BARBAN, conseillère habitat :

h.barban@solihha.fr 04 92 51 44 66

Salima DI CREA, accueil :

contact.hautesalpes@solihha.fr 04 92 51 53 34

Les Fauvettes II, 1 rue des Marronniers, 05 000 Gap



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

**BESOIN DE RÉNOVER
OU
VOTRE ADAPTER
LOGEMENT ?**

**OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)
2025 - 2030**



Des aides financières



Un accompagnement gratuit



Pour rénover



Ou adapter votre logement



COMMENT FAIRE ?



1 - J'ai un **projet de travaux**, je prends RDV auprès de SOLIHA, je vérifie mon éligibilité.



2 - Le technicien SOLIHA **visite mon logement** et réalise les diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic adaptation, grille de dégradation)



3 - Je demande les **devis** correspondants au scénario de travaux retenu.



4 - SOLIHA m'aide pour déposer mon **dossier** complet auprès des financeurs.



5 - Je réalise mes **travaux** (il est prudent d'attendre l'accord des subventions de l'ANAH)



6 - Après la visite de contrôle, SOLIHA m'accompagne pour déposer mes demandes de **versement des aides réservées**.

A QUI S'ADRESSENT LES AIDES ?

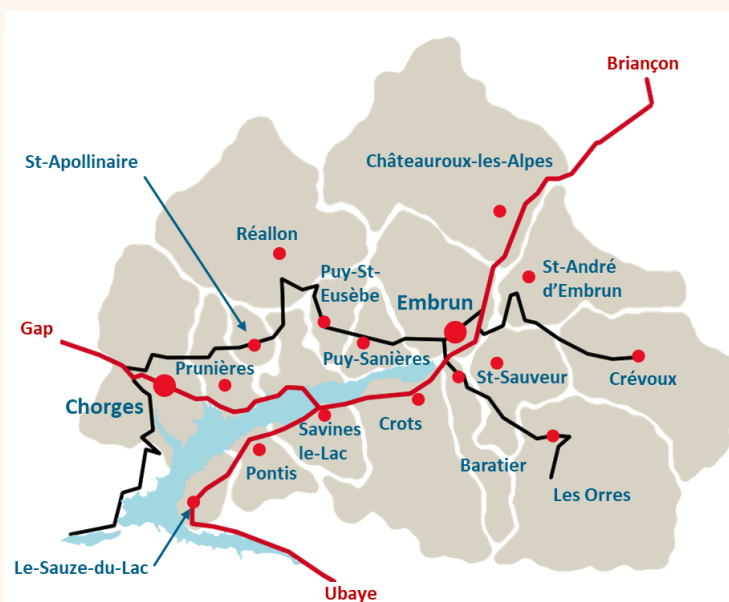
Aux **propriétaires*** d'un **logement de plus de 15 ans** occupé à titre de **résidence principale**, situé sur la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

**Sous-condition de ressources pour les propriétaires occupants*

PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

VOUS HABITEZ ICI ? VOUS ÊTES CONCERNÉS !

Baratier, Châteauroux-les-Alpes, Chorges, Crévoux, Crots, Embrun, les Orres, Pontis, Prunières, Puy Saint Eusèbe, Puy Sanières, Réallon, Saint André d'Embrun, Saint-Apollinaire, Saint-Sauveur, Le Sauze du lac, Savines-Le-Lac



POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Réhabilitation complète de votre logement vétuste et/ou vacant, gros œuvre, plomberie, électricité...



Rénovation énergétique d'ampleur de votre logement isolation, chauffage, ventilation ...



Adaptation de votre logement à la perte d'autonomie ou au handicap adaptation de salle de bain, monte escalier ...



LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS AVOIR COMMENCÉ AVANT LE DÉPÔT DU DOSSIER.



SELON LES TRAVAUX ENVISAGÉS, UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE.

PENSEZ À VOUS RAPPROCHER DU SERVICE URBANISME DE VOTRE COMMUNE.